« AB MOTORS 57 »

SAS, société par actions simplifiée, société par actions simplifiée
au capital de 1 500 euros
Siège social : 20 RUE DE LA ROSSELLE, 57800 FREYMING-MERLEBACH
R.C.S. 987536372

Procès-Verbal en date du 27/05/2026
ASSEMBLEE GENERALE DES DECISIONS UNANIMES

Le 27/05/2026, les associés de la société AB MOTORS 57 se sont réunis en Assemblée Générale des Décisions Unanimes au 20 RUE DE LA ROSSELLE, 57800 FREYMING-MERLEBACH siège social de la société, sur convocation de la présidence.

Le total des parts présentées est égal au nombre d'actions composant le capital social, l'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La séance est présidée par Hamza Boucetta, président de la société.

DECISIONS

DECISION N°1

Les associés prennent acte de la démission de Monsieur BOUCETTA HAMZA de ses fonctions de président, avec effet à compter de ce jour. Ils lui donnent quitus entier et définitif pour l'ensemble des actes accomplis dans le cadre de l'exercice de ses fonctions.
Cette décision est adoptée à l'unanimité.

DECISION N°2

Acceptation de la cession de 75 actions entre BOUCETTA HAMZA et RIZEA CRISTIAN.
Cette décision est adoptée à l'unanimité.

DECISION N°3

Est nommé président pour une durée indéterminée à compter de ce jour Monsieur RIZEA CRISTIAN né le 12 avril 1969 à BUCAREST de nationalité Roumaine, demeurant au 22 AVENUE SAINT REMY 57600 FORBACH, célibataire

Ce dernier déclare accepter la fonction de président

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

DECISION N°4

Il est pris acte par l'assemblée du transfert du siège social de la société situé initialement au 20 RUE DE LA ROSSELLE, 57800 FREYMING-MERLEBACH. Le nouveau siège social est transféré au 229 rue Solférino, 59000 Lille.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

DECISION N°5

Les statuts seront modifiés en conséquence et les formalités réalisées auprès des organismes compétents.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

DECISION N°6

Les associés confèrent tous pouvoirs au dirigeant de la société, ou son mandataire, à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées. Cette décision est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les associés.

Fait à 57800 FREYMING-MERLEBACH

Le 27/05/2026



